

Paris, le 17 mars 2011

Le Chef de l'Etat donne une impulsion majeure à la sécurité civile

Jeudi 17 mars, le Président de la République a inauguré la nouvelle Ecole nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP) à Aix-en-Provence. A la satisfaction des sapeurs-pompiers de France, il s'est prononcé en faveur de plusieurs dossiers majeurs de sécurité civile, confirmant ainsi les orientations annoncées lors de sa rencontre avec le colonel Vignon, président de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers le 31 janvier dernier.

Le chef de l'Etat a d'abord rendu hommage à l'engagement et au savoir faire des sapeurs-pompiers et des personnels de la sécurité civile, dont un détachement est à pied d'œuvre au Japon, donnant comme à Haïti, un « formidable exemple de générosité ».

Il a ensuite souligné sa joie d'inaugurer l'ENSOSP dont il avait comme ministre de l'intérieur choisi l'implantation, qui dote les sapeurs-pompiers et les différents acteurs de la sécurité civile d'un pôle de formation d'excellence, « parfaitement adapté aux exigences de la sécurité civile du XXI^e siècle ». Une étape importante dans la vie des sapeurs-pompiers, confortée par le rattachement à l'Ecole annoncé par le Président de la République, du futur centre civilo-militaire de formation et d'entraînement au risque NRBC-E prévu par le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*.

Autre annonce d'importance concernant l'Ecole, répondant pleinement aux attentes des sapeurs-pompiers et de leur Fédération nationale : le rétablissement pérenne de son cofinancement par l'Etat, aux côtés des collectivités territoriales. Une décision qui témoigne de la volonté du Président de la République de maintenir le statut d'établissement public national de l'Ecole, d'inscrire la sécurité civile dans le cadre de la compétence partagée entre l'Etat et les collectivités territoriales et de réévaluer à la hausse, face à la multiplication des crises, la place de la sécurité civile et de ses acteurs dans le champ des politiques publiques.

M. Nicolas Sarkozy a également pris des engagements forts sur les dossiers suivants :

1/ La consolidation du volontariat de sapeur-pompier.

Exprimant de nouveau son attachement « réel et sincère » aux sapeurs-pompiers de France, le Président de la République a rendu un hommage appuyé au volontariat de sapeur-pompier, vecteur de lien social et socle du maillage territorial de notre organisation des secours et de gestion des crises. Il a ainsi réitéré son plein soutien à la proposition de loi du député Pierre Morel A L'Huissier qui vise à mieux protéger juridiquement, pénalement et socialement le sapeur-pompier volontaire. « C'est une question de cohérence, d'équité et de justice » a dit le Président, qui a confirmé l'examen de ce texte à l'Assemblée nationale le 9 mai avec une volonté d'adoption dans les meilleurs délais. Enfin, il a longuement salué le rôle historique joué par le réseau associatif fédéral (amicales, unions départementales et régionales, Fédération nationale) des sapeurs-pompiers dans ce domaine.

2/ Le renforcement de la place de la sécurité civile

Reconnaissant les sapeurs-pompiers comme véritable « force en charge de la sécurité des Français » aux côtés de la police et la gendarmerie, et la sécurité civile comme second pilier de la sécurité nationale, M. Nicolas Sarkozy a donné l'impulsion souhaitée par la FNSPF à la construction d'un dispositif renforcé de sécurité civile et de protection des populations.

Le Président a souhaité la création d'une « grande direction générale de la sécurité civile », destinée à unifier les dispositifs et à regrouper les acteurs de la planification et de la gestion des crises, séparés depuis la réorganisation du ministère de l'Intérieur en 2008, et dans laquelle les sapeurs-pompiers comptent bien trouver toute leur place.

Il a demandé l'aboutissement du décret en préparation, destiné à moderniser le cadre de gestion tant des directeurs de SDIS, répondant en cela à une demande des présidents de conseils généraux, que des officiers au service de l'Etat (direction de la sécurité civile, états-majors interministériels de zone, ENSOSP). Ce texte doit permettre de fluidifier les parcours professionnels, d'apporter de l'ingénierie de sécurité civile à l'Etat dans le domaine de la préparation et de la gestion des crises et d'ouvrir l'accès des officiers de sapeurs-pompiers aux structures nationales de décision stratégique et aux postes de la haute fonction publique de l'Etat.

D'ores et déjà, élément sans précédent, il a annoncé la nomination dans les mois à venir d'un officier de sapeurs-pompiers comme préfet. Les sapeurs-pompiers de France perçoivent cette décision comme une véritable marque d'estime et de reconnaissance pour leur action au service de la Nation.

De même, il a manifesté son intérêt aux propositions de la FNSPF et des syndicats SNSPP-CFTC, Force ouvrière, Avenir Secours et UNSA sur la réforme de la filière des sapeurs-pompiers professionnels, en appelant de ses vœux des solutions innovantes.

Enfin, il a annoncé la poursuite par l'Etat de l'effort de modernisation des équipements de sécurité civile (modernisation de la flotte d'avions de la sécurité civile, développement de l'emploi des drones, mutualisation des hélicoptères de la sécurité civile et de la gendarmerie nationale).

Les sapeurs-pompiers de France, rassemblés dans leur Fédération, saluent et soutiennent la feuille de route ainsi fixée par le Président de la République, qui donne une nouvelle impulsion aux politiques de sécurité civile et à l'impératif de protection de la population en ces temps d'accroissement des risques naturels comme technologiques.

Ils expriment leur confiance en leur nouveau ministre de l'intérieur, grand connaisseur de ces dossiers, pour faire aboutir ces réformes, et donnent rendez-vous pour un point d'étape de la mise en œuvre de ces orientations le 24 septembre prochain lors de la venue du Chef de l'Etat en clôture de leur 118^e congrès national à Nantes.

Contacts presse :

Marie-Hélène CHALS
Attachée de communication
@ : mh.chals@pompiers.fr
Tél : 01 49 23 66 43 / 06 24 89 50 76

Céline NOGUES
Directrice de la communication
@ : c.nogues@pompiers.fr
Tél : 01 49 23 18 11 / 06 16 13 36 83